

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE
D'YGOS SAINT SATURNIN

Nombre de conseillers en
fonction :

11

Nombre de conseillers
présents :

09

Nombre de votants :

09

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

18 juillet 2024 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Ygos-St-Saturnin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre REMY, Maire.

Membres présents : M. REMY Jean Pierre, Maire, M. DAUBAS Nicolas, adjoint, Mme CELIA Yvette, adjointe, Mme GUILLOT Muriel, Mme DUVIGNAU Monique, Mme TASTET Nadège, M. POUDEX Jean-Alexandre, Mme DUCASSOU Catherine, M. SORET Julien,

Etaients excusés : Mme ROSE Pauline, M. BACHE Frédéric

Date de convocation : vendredi 12 juillet 2024

Secrétaire de séance : Muriel Guillot

Ordre du jour :

- | | |
|--------|---|
| DCM 00 | Approbation de l'ordre du jour. |
| DCM 0 | Approbation du Procès-Verbal 27 juin 2024. |
| DCM 01 | Délibération subvention exceptionnelle pour l'association du Souvenir Français |
| DCM 02 | Délibération pour l'achat d'un chalet en bois pour la pétanque dans le Parc Bosquet. |
| DCM 03 | Demande de subvention à l'agence Adour Garonne pour l'assainissement. |
| DCM 04 | Demande subvention à l'Agence Adour Garonne pour Mise en conformité des particuliers. |
| DCM 05 | Décision modificative 01/2024 budget de l'eau. |
| DCM 06 | Approbation du rapport Eau 2023. |
| DCM 07 | Approbation du rapport Assainissement 2023. |

L'ordre du jour est accepté et voté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2024.

Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Le Conseil Municipal

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 27 juin 2024.

DCM 2024/07/18//01

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION DU SOUVENIR FRANÇAIS.

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

CONSIDERANT l'examen de la demande de subvention présentée par l'association du souvenir Français pour des frais supplémentaire,

CONSIDERANT que les activités conduites par l'association sont nécessaires pour la bonne la viabilité de de celle-ci,

Mme DUVIGNAU étant membre du bureau, elle ne prend pas part au vote.

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Le Conseil Municipal décide**

- D'octroyer une subvention exceptionnelle de 200 €

DCM 2024/07/18//02

OBJET : ACHAT D'UN CHALET EN BOIS POUR LA PÉTANQUE DANS LE PARC BOSQUET.

Le Maire rappelle que lors du dernier conseil, il a été question de l'achat d'un chalet en bois. Celui-ci serait installé dans le Parc Bosquet et s'intégrerait harmonieusement au paysage existant.

Le chalet serait destiné à l'association de pétanque pour répondre à ses besoins, et avec l'accord du Président à d'autres associations qui souhaiteraient s'y réunir.

Le Maire présente le devis de la société « chalet de jardin » avec montage :

- 20 979,16 € HT, soit 25 175,00 € TTC.

Des frais supplémentaires pour les volets en bois non fournis, les tuiles du même type que celles de la crèche et et autres raccordements sont également prévus.

Mr SORET étant membre du bureau, il ne prend pas part au vote.

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Le Conseil Municipal**

- DECIDE l'achat du chalet avec montage d'un montant de 20 979.16 € HT soit 25 175.00 € TTC.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

DCM 2024/07/18//03

OBJET : DEMANDE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE POUR LA RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET MISE EN SEPARATIF DES EAUX PLUVIALES.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de réaliser les travaux relatifs à la réhabilitation du réseau d'assainissement suite au diagnostic établi par le Schéma Directeur. Il notifie que ces travaux sont nécessaires au vu de la vétusté du réseau.

L'objectif étant de réduire les eaux claires parasites et de mettre en séparatif les eaux pluviales. Il rappelle que suite à l'analyse de la commission d'appel d'offre le marché de Maîtrise d'œuvre a été attribué à la société SCE – 60 chemin de l'aviation – 64 200 Bassussarry pour un montant HT de 74 500 €

Il précise que le montant des travaux s'élève à 1 382 589.00 € HT avec la société mandataire CEGETP – Zone artisanale BP 10021 – 40201 MIMIZAN Cedex

Il convient maintenant de solliciter de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le montage financier suivant :

. <u>Montant de travaux :</u>	1 382 589.00 € HT
. <u>Taux de subvention :</u>	63%, soit 871 031.07 € HT
. <u>Avance remboursable :</u>	35%, soit 483 906.15 € HT

Les frais de maîtrise d'œuvre et les tests de réception sont également subventionnés par l'Agence de l'eau Adour Garonne.

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Le Conseil Municipal**

- DECIDE de solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour ce type d'opération
- S'ENGAGE à respecter et à travailler sous la Charte Qualité Réseaux d'Assainissement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne tout au long du projet
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.

DCM 2024/07/18//04

OBJET : SUBVENTION A L'AGENCE ADOUR GARONNE POUR MISE EN CONFORMITE DES PARTICULIERS.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est en attente des devis pour assurer la mise en conformité des branchements des particuliers dont les eaux de pluies de leurs habitations sont raccordées sur le réseau d'eaux usées. Il rappelle que la commune assure la Maîtrise d'ouvrage Marché Public de cette opération.

Les premiers travaux débuteront en 2025, il est nécessaire de présenter à l'Agence de l'Eau Adour Garonne une première demande de subvention. Monsieur le Maire précise que les particuliers qui signeront une convention avec la Commune d'Ygos-Saint-Saturnin bénéficieront d'un aide de 50% du montant HT des travaux.

Afin de pouvoir obtenir ces subventions, le Conseil Municipal doit délibérer.

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Le Conseil Municipal**

- DECIDE de solliciter l'Agence de L'eau Adour Garonne afin d'obtenir les subventions correspondantes à la mise en conformité des branchements des particuliers sur le territoire de la Commune d'Ygos-Saint-Saturnin.
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DCM 2024/07/18//05

OBJET : DECISION MODIFICATIVE 01/2024 BUDGET DE L'EAU.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n°7 du 11 avril 2024 adoptant le Budget Primitif pour l'année 2024,
CONSIDERANT qu'il convient donc, tel que présenté ci-après, d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget M57, pour les futurs travaux d'assainissement,
CONSIDERANT que cette modification ne bouleverse pas l'équilibre du budget,

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Le Conseil Municipal**

APPROUVE la décision modificative n°1/2024 Budget M57 de l'eau présentée ci-après :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 23 2313 OPNI		28 000,00	Réduction du 2313 (travaux) pour les 2% HT restant
D I 23 2315 OPNI	1 383 000,00		crédit supplémentaire pour travaux assainissement
R I 13 131 OPNI	871 000,00		Subvention agence Adour Garonne 63%
R I 16 1641 OPNI	484 000,00		Emprunt agence Adour Garonne 35%

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	1 383 000,00	
	Réductions	28 000,00	
Recettes :	Ouvertures	1 355 000,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	28 000,00
Solde Réductions	28 000,00
Ouv. - Réd.	

DCM 2024/07/18//06

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT EAU 2023.

DCM 2024/07/18//07

OBJET : APPROBATION RAPPORT ASSAINISSEMENT 2023.

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Le Conseil Municipal
Décide de reporter ces deux délibérations au prochain Conseil de septembre 2024.**

Questions diverses :

Monsieur le Maire prend la parole :

- 1) Budget maison de santé clos et sera intégré sur le budget de la commune.
- 2) Les travaux d'assainissement commencent début août. Marquage sur les routes juillet août. Il faut compter environ 350 camions de gravats. On peut en stocker une partie à la mairie. Les personnes intéressées pour ces gravats peuvent se manifester en mairie.
- 3) Mme Duvignau informe que la DFCI peut être intéressée par ces gravats suivant la matière.
- 4) Cimetière : Il y 3 ans, les tombes anciennes sans famille ont été répertoriées. Des devis vont être demandés à des sociétés spécialisées pour la récupération des ossements et les déposer dans l'ossuaire. Une concession pleine terre vaut environ 70 € et 500 € pour une caverne. Il faudra très certainement revoir le tarif de la concession pleine terre.
- 5) Maison des associations : Soit à la salle Beyria soit Maison Bosquet. Un devis a été fait pour la maison Bosquet et Soliha doit faire un devis pour la salle Beyria suivant le besoin des associations.
- 6) Situation budgétaire au 30 juin :
 - Problème au niveau de l'électricité : 85 000 € budgété et 65 000 € dépensé au 30 juin.
 - Sachant que la plus grosse dépense est à l'école.
 - Masse salariale à l'équilibre.
 - Poste de l'eau : dépassement de 7 000 €.

Tour de table :

Nadège Tastet : RAS

Muriel Guillot : Malyss fonctionne bien cet été. Pas de nouvelle des subventions pour la cantine.

Monique Duvignau : Délibération votée pour la commune d'Onesse-Laharie pour l'achat d'un robot tondeuse pour le terrain de foot financé en partie par le fond de concours. A étudier pour la commune.

Mr le Maire : Un drainage a été fait sur le terrain d'honneur du foot et un trou d'1m50 a été fait pour contrôler la filtration sur le nouveau terrain afin d'éliminer les eaux stagnantes qui ne s'infiltrèrent pas.

Catherine Ducassou : RAS

Julien Soret : Merci au nom de la pétanque pour le vote du chalet.

Jean-Alexandre Poudenx : RAS

Nicolas Daubas : Rappel de la soirée estivale le 8 août

Yvette Célia : RAS

Fin de séance : 19h40

Le Maire,
Jean-Pierre REMY

La Secrétaire,
Muriel Guillot